

Amende pour les pauvres qui ont une piscine gonflable...

écrit par Christine Tasin | 20 juin 2023



Si je comprends bien, Macron pourra continuer d'utiliser la piscine qu'il a fait construire à Brégançon avec nos sous mais le smicard qui n'a pas les moyens de partir en vacances

et qui promettait à ses gosses 2 mètres cube de joie et de plaisir dans la piscine /le jardin va pleurer...

Euh ! Il y en a encore pour parler de Liberté, Egalité et fraternité ?

Euh ! Il y en a encore pour parler de République ? Elle est où, la Res publica, l'intérêt commun, quand on tape sur ceux qui utilisent 1mètre cube et on bénit ceux qui en utilisent 60. Qu'on ne vienne pas me dire que l'eau dans une piscine gonflable s'évapore plus qu'une grande, qu'il faut la remplir plus souvent... un simple calcul mathématique prouve que la différence est telle que pénaliser les petites piscines en plastique c'est du foutage de gueule, tout simplement.

Été 2023 : lourde amende pour les Français qui ont une piscine gonflable dans leur jardin

Par [LeaOuzan](#) – Publié le 19 Juin 2023 à 11:54, modifié le 19 Juin 2023 à 12:51

Afin de prévenir les risques de cette sécheresse pour cet été 2023, la préfecture des Pyrénées-Orientales ont *a (en plus sont ignares même en orthographe)* décidé d'interdire le remplissage des piscines gonflables. Si des habitants tentent d'outrepasser cette règle, des sanction sont été prévues.

Les piscines gonflables vont être interdites

De nombreux Français font le choix d'installer des piscines gonflables dans leur jardin afin de résister aux fortes chaleurs.

La canicule va sévir dans [de nombreuses régions de France](#) cet

été 2023. [Les températures estivales](#) connaissent une hausse considérable avec **le réchauffement climatique**. Les habitants tentent des à présent de trouver **des solutions pour se rafraîchir**... Des rideaux sur les fenêtres, des climatiseurs ou encore [des piscines gonflables](#) dans son jardin, tous les moyens sont bons afin d'éviter de subir les fortes chaleurs. Face au risque de pénurie, plusieurs départements ont été placés en état d'alerte en fonction du niveau décrété. Ces régions sont ainsi soumises à différentes restrictions d'eau...

Comme l'a dévoilé *Maison et Travaux*, les piscines gonflables sont désormais interdites dans une région précise. « **Les piscines hors sol, les modèles gonflables sont désormais bannis** », explique un récent décret. Cette mesure concerne **les Pyrénées-Orientales**, situé au sud de la région Occitanie. Si certaines régions ont simplement été placées en état de vigilance, les départements des Pyrénées-Orientales ont été placés en état de crise. Ainsi, il faut s'attendre à des difficultés cet été, et même « **à des situations tendues** », a précisé le bureau des recherches géologiques et minières (BRGM).

Des sanctions prévues à l'été 2023

La préfecture des Pyrénées-Orientales souhaite interdire l'utilisation excessive des réserves d'eau. Il s'agit d'une décision murement réfléchie afin de prévenir la sécheresse et la pénurie d'eau. Cela implique le remplissage des piscines **gonflables**. Si des personnes tentent d'outrepasser cette règle, **des sanctions vont être mis en place**. De lourdes amendes sont en effet prévues et cela peut coûter très cher aux habitants. **Ces sanctions varient de 1500 à 3000 euros**. Il sera donc très compliqué d'enfreindre cette interdiction. Les Directions départementales des territoires envisagent même de déployer des agents sur place. Des contrôles réguliers vont aussi être effectués. Si vous ne souhaitez pas être visé par ces sanctions, il est donc conseillé de ne pas outrepasser ces

mesures...

<https://www.melty.fr/societe/ete-2023-cette-lourde-amende-pour-les-francais-qui-ont-une-piscine-gonflable-dans-leur-jardin-1115249.html>